

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UNE LETTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous essayons depuis deux jours de faire déposer par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) une lettre qu'il a citée à la Chambre, comme le rapporte le hansard du 2 décembre, à la page 1700. Le ministre a cité une lettre qu'il a dit avoir reçue de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques. Le même jour, comme on peut le lire à la page 1704 du hansard, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a demandé que, comme le prévoit le Règlement, le ministre dépose la lettre puisqu'il en avait cité un extrait. La demande a été réitérée ce matin. Entre-temps, monsieur le Président, le ministre a quitté la Chambre bien que nous l'ayons prévenu que nous reviendrions là-dessus après la période des questions.

Je vous prie de faire respecter la disposition du Règlement qui exige qu'un ministre de la Couronne dépose une lettre dont il a cité un extrait à la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vais vérifier et faire rapport.

M. le Président: J'espère que la réponse du vice-premier ministre (M. Mazankowski) est satisfaisante, du moins pour le moment.

* * *

• (1510)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement s'il pourrait nous dire quelles affaires il entend mettre en discussion d'ici à ce que la Chambre s'ajourne pour le congé de Noël, soit d'ici au 19 décembre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Aujourd'hui, nous allons terminer l'étude de la motion proposée conformément à l'article 117 du Règlement. Puis, nous allons poursuivre le débat sur le projet de loi C-25, visant la privatisation de Canadair, et entamer l'étude du projet de loi C-23, concernant la Loi de l'impôt sur le revenu. Vendredi, nous allons poursuivre le débat de deuxième lecture du projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets. Je serai peut-être en mesure demain d'éclairer davantage le leader parlementaire du parti libéral sur les travaux à venir. Nous n'avons pas eu l'occasion de tenir cette semaine une réunion des leaders parlementaires.

Le programme de la semaine prochaine va dépendre en partie de la décision que vous allez prendre quant à savoir si hier doit être considéré comme une journée de l'opposition.

Travaux de la Chambre

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^E LECTURE ET DU RENVOI DU PROJET DE LOI C-22

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski:

Que, suite à l'avis donné le lundi 24 novembre 1986 par le vice-premier ministre et président du Conseil privé, et conformément à l'article 117 du Règlement, relativement au projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture et du renvoi à un comité législatif dudit projet de loi; et

Que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. le Président: Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 h 34, le député de Bruce—Grey (M. Gurbin) avait la parole.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je voudrais prendre part au débat sur la motion du vice-premier ministre (M. Mazankowski) visant à mettre un terme au long débat que nous avons tenu sur le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets. Nous la présentons après avoir consacré à l'étude du projet de loi un total de 22 heures et 42 minutes, y compris 13 motions dilatoires, de nombreuses pétitions et un certain nombre d'autres stratagèmes auxquels a recouru l'opposition pour retarder la présentation du projet de loi et son étude approfondie au comité.

J'avais dit que le projet de loi lui-même symbolisait trois grandes choses: la santé des Canadiens, des emplois pour les Canadiens, et la liberté pour les Canadiens. C'est pour ces trois raisons qu'il nous faut faire progresser le débat, non pas avec les 22 heures et plus de paralysie que nous avons eues jusqu'ici, mais d'une manière efficace et expéditive, pour que nous puissions étudier le projet de loi à fond au comité et ensuite en faire rapport à la Chambre, sous une forme révisée au besoin, afin qu'il puisse être mis en application au Canada.

Avant l'heure du déjeuner, j'avais commencé à parler des rares fois dans l'histoire de notre pays où l'on avait introduit de nouveaux médicaments pour le bien et la santé des Canadiens. J'ai eu l'occasion hier soir de parcourir le numéro de novembre du *Canadian Medical Association Journal*. Plusieurs choses m'ont frappé, notamment un article que la Chambre trouvera peut-être intéressant et dont je voudrais citer quelques extraits. Cet article s'intitule «Dementia in the House». Voici ce qu'écrit l'auteur:

La «démence à la Chambre», peut-on soutenir, constitue l'un des plus graves dangers pour la santé et le bien-être social du pays; elle est caractérisée par une pléiade de symptômes frappant les fonctions cognitives, le comportement et l'affectivité. Un certain déséquilibre émotif caractéristique est associé à un esprit d'indécision et à une carence permanente de jugement. La victime a souvent du mal à distinguer sa gauche de sa droite, a des problèmes d'identité et de graves difficultés d'expression. Elle est sujette à des crises de nerfs spectaculaires à la Chambre, à des accès de colère, d'hypersensibilité et souvent de paranoïa pure et simple.